



Faculté d'Odontologie
 2 rue du Général Koenig 51100
 REIMS
 Tél : 03 26 91 37 38

AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE AU STAGE EFFECTUE AUPRES D'UN CHIRURGIEN-DENTISTE AGREE

La convention est passée entre le centre hospitalier régional et universitaire de Reims, représenté par sa directrice générale, Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER

L'Unité de Formation et de Recherche d'Odontologie de Reims, représentée par son Directeur, Monsieur Pierre MILLET,
 D'une part,

et le Docteur, Chirurgien-Dentiste agréé, exerçant à, appelé
 « maître de stage »,
 D'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Le Docteur, en qualité de maître de stage, accueille M., dit le stagiaire, étudiant de 3^{ième} cycle court en Odontologie rattaché au CHU de Reims.

Le stage est modifié selon les modalités suivantes :

- Prolongé jusqu'au :
- Jours de présence modifiés comme suit :

Article 2

La présente convention entre en application à la date de signature de l'ensemble des parties prenantes. Elle est transmise, pour information, au conseil départemental de l'ordre des chirurgiens- dentistes et au stagiaire.

<i>Signature de la Directrice Générale Signature du Directeur du CHU</i> Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER	<i>Signature du Directeur de l'UFR Odontologie</i> Pr Pierre MILLET
--	---

<i>Signature du Maître de Stage</i> Docteur	Je soussigné(e),, stagiaire, déclare avoir pris connaissance de la présente convention. <i>Signature du stagiaire</i>
--	--